

Les frais de **la sélection**

→ Dossier coordonné par le comité de rédaction

Le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants représente un leurre par sa formulation faussement ambitieuse et méliorative, d'autant plus grave qu'il fait abstraction de l'austérité budgétaire imposée aux établissements de l'ESR qui doivent faire face à l'afflux des étudiants. Cette situation condamne les établissements à se dévorer eux-mêmes, et incidemment, à s'entre-dévorer. Les inégalités territoriales sont déjà en place, inscrites dans l'espace universitaire, et favorisent subrepticement le développement d'un sixième sens chez les étudiants les mieux dotés : le « *sens du placement* », selon les termes d'une contributrice de ce dossier.

Le plan de Frédérique Vidal est présenté comme une réponse à un défi majeur, celui de la massification de l'enseignement supérieur, mais c'est oublier que ce défi s'inscrit dans la longue durée des politiques éducatives qui ont favorisé l'élévation des aspirations scolaires dans toutes les couches de la société. Le défaut d'anticipation de la technostructure et l'absence de « pilotage » de l'ESR apparaissent flagrants au regard de cette dynamique historique et sociologique.

De ce point de vue, ce dossier montre que ce plan est globalement régressif et gomme un peu vite la responsabilité de ceux qui ont engendré le problème des « filières en tension » par des choix politiques de sous-dotation et de pénurie, à contre-courant des besoins exponentiels de formation et de qualification. Il est plus facile d'incriminer le logiciel APB que de dénoncer la cécité qui a présidé aux choix stratégiques pour l'ESR depuis 2007.

Les questions essentielles que ce plan se garde bien d'aborder en se donnant un angle technocratique de « gestion des flux » dans un monde fictif où la baguette magique de l'information serait la remédiation toute-puissante, sont au contraire soulevées par nos contributeurs : quel service public de l'enseignement supérieur voulons-nous ? Comment faire réussir les étudiants sans céder sur les exigences académiques dont les universités sont les garantes ? Comment aider les plus fragiles ?

Ce projet de loi porte en lui la « démocratisation de l'échec » en lieu et place de la nécessaire démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Projet de loi Vidal pour l'accès à l'université : un projet conservateur, inégalitaire, anxiogène, austéritaire et bureaucratique

→ par Hervé Christofol,
secrétaire général

Avec le projet de loi Vidal, qui accompagne le plan étudiants, le gouvernement veut généraliser la sélection pour l'accès à l'université dès la rentrée 2018.

C'est un projet conservateur, inégalitaire, austéritaire, anxiogène et bureaucratique qui modifierait en profondeur les missions de l'Université. Nous combattons ce projet de loi et nous en demandons le retrait.

Ce projet est conservateur car c'est un vieux projet de la droite que d'utiliser la sélection pour contenir l'augmentation des flux de bachelier/ière.s et maintenir dans des filières courtes les enfants des classes populaires majoritairement représentées dans les baccalauréats technologiques et professionnels. Il est inégalitaire car il reproduit les inégalités culturelles et sociales de l'enseignement secondaire lors de l'affectation des élèves dans l'enseignement supérieur.

Il est anxiogène pour les lycéens qui auparavant se voyaient toujours accueillis à l'université et qui maintenant n'ont plus aucune certitude quant à leur poursuite d'études dans le supérieur. De plus, dans une même classe de terminale, tandis qu'une partie des lycéen.ne.s recevra plusieurs réponses positives, d'autres attendront plusieurs semaines à plusieurs mois pour obtenir des propositions.

Il est austéritaire car cette gestion des flux a pour objectif de limiter l'investissement dans le service public. De plus, il ne prévoit pas de faire converger l'investissement par étudiant.e consenti pour les formations universitaires avec le montant de celui octroyé aux classes préparatoires ou aux grandes écoles (actuellement dans des rapports d'un à deux, voire d'un à six selon les filières).

Il est bureaucratique car il génère une gestion administrative de la sélection qui coûte et consomme des postes qui seraient beaucoup mieux utilisés pour l'encadrement des étudiants.

Alors que nous devons accueillir 200 000 étudiants supplémentaires au cours des cinq prochaines années, le gouvernement veut sortir de ce défi par le bas, par la sélection et le sous-investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), alors que nous militons pour le relever et en sortir par le haut, par un investissement massif dans l'ESR et la création de places dans les formations à la hauteur des besoins. En effet, la ministre annonce un investissement

Un projet qui reproduit les inégalités culturelles et sociales de l'enseignement secondaire lors de l'affectation des élèves dans l'enseignement supérieur.



▼
La sélection, ce n'est pas de l'orientation, c'est de l'exclusion !
▲

de 1 milliard d'euros sur cinq ans quand il en faudrait 10 ! Un milliard sur cinq ans, cela correspond à 200 millions d'euros par an, dont 100 pour la vie étudiante et 100 pour les établissements. Avec 100 millions d'euros en plus,

les établissements devraient faire face à la création de 40 000 places supplémentaires en 2018, à la mise en place de parcours de réussite (en réponse aux « OUI SI ») et à l'instauration de la sélection des dossiers ! Les 8 millions de vœux des 800 000 lycéen.ne.s de terminale vont mettre en tension toutes les formations actuelles

qui ne proposent aujourd'hui qu'environ 654 000 places dans l'enseignement supérieur. La gestion de ces 8 millions de vœux mobilisera à elle seule 500 équivalents temps plein travaillés (ETPT) – à 6 minutes par dossier –, soit près de 3 000 ETPT sur les deux mois d'avril à mai 2018 qui seraient mieux investis dans l'encadrement pédagogique des étudiants.

Les 40 000 places à créer devraient nécessiter à elles seules 460 millions d'euros supplémentaires (2,3 Mds€ sur cinq ans hors investissements immobiliers) si le ministère les

finançait à la hauteur de l'investissement moyen dans l'enseignement supérieur français (11 510 euros en 2016).

Aucun crédit n'est prévu pour financer les parcours de réussite, sauf les 15 millions d'euros gagnés par les lauréats de la loterie des « nouveaux cursus universitaires » du PIA3, soit 17 établissements sur 75 universités.

Le SNESUP-FSU combat ce projet de sélection à l'entrée à l'université et en demande le retrait. La sélection, ce n'est pas de l'orientation, c'est de l'exclusion ! Enfin, il est important de rappeler que ce projet de « sélection » est la seconde étape (après « l'autonomie » – façon LRU – des établissements et leur mise en concurrence) avant l'augmentation des frais d'inscription !

Ce projet est discuté à l'Assemblée nationale en séance publique les 12, 13 et 14 décembre, puis en janvier au Sénat. La FSU a adressé une lettre aux lycéen.ne.s et à leurs parents afin de les alerter sur les dangers de ce projet (*lire p. 22*). ●

UN DOSSIER THÉMATIQUE SUR LA SÉLECTION EST DISPONIBLE EN LIGNE SUR NOTRE SITE

www.snesup.fr/rubrique/la-selection-en-licence

Que nous apprend la recherche sur l'accompagnement des élèves et étudiants en difficulté ?

→ par Mary David, membre du collectif FDE, et Nathalie Lebrun, membre du Secrétariat national

Au moment où la sélection à l'entrée à l'université est largement discutée, que propose réellement l'État pour accroître les chances de réussite des étudiants ? Les solutions avancées sont-elles en adéquation avec la réalité de l'enseignement supérieur ? Qu'en est-il des dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté ?

Dans le but affiché d'accroître les chances de réussite des étudiants en licence, le projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants » prévoit la mise en place de « dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis ». Lors de la préinscription, les bacheliers, jugés trop faibles ou n'ayant pas suivi la « bonne » filière ou série du lycée, seraient contraints de suivre ces dispositifs ou parcours proposés par l'établissement, dont on ignore actuellement les modalités pratiques et le financement. Faut-il se réjouir de l'inscription dans la loi de tels dispositifs ? Sont-ils de nature à limiter le fameux « 60 % d'échec en licence », slogan justifiant la réforme ? Depuis très longtemps, des dispositifs d'accompagnement et de remédiation, placés en tout début ou pendant le cursus, existent dans le supérieur, et plus largement dans le système éducatif. Que disent les recherches en éducation sur leur efficacité ? Quel que soit le niveau dans le système éducatif, ces dispositifs sont d'autant plus efficaces qu'ils sont ancrés dans les cursus concernés et dans les savoirs qui y sont enseignés.

À l'école, depuis les années 1990, la tentation a été de multiplier ces dispositifs en dehors du temps scolaire, en proposant aux élèves en difficulté des aides méthodologiques. Depuis la dernière réforme du lycée, des stages se sont multipliés : soutien pendant les vacances scolaires, « stages passerelles » (changement de filière), etc. Le bilan de ces multiples formes d'aides « externalisées » est mince : les aides apportées par les enseignants ne compensent pas les effets délétères de ces dispositifs. Regrouper, en dehors de la classe, les élèves jugés faibles les stigmatise et les conforte dans l'idée qu'ils sont « mauvais » et donc jugés incapables de réussir dans le système éducatif ordinaire⁽¹⁾. En pro-

posant une aide avant tout méthodologique, souvent déconnectée des disciplines enseignées, ces dispositifs induisent chez ces élèves une perte de sens du travail scolaire et une transposition difficile des savoir-faire et savoirs travaillés en classe.

Au contraire, les dispositifs les plus efficaces sont ceux favorisant l'apprentissage collectif, simultané et internalisé⁽²⁾. Ils se déroulent en classe, avec tous les élèves, en groupe hétérogène, et articulent remédiation méthodologique et savoirs disciplinaires. Ils sont

d'autant plus bénéfiques qu'ils sont réalisés au fur et à mesure du cursus de formation, et non en amont ou dans les interstices du temps de travail (vacances, soirées).

Les différents dispositifs d'accompagnement dans le supérieur, qui se sont multipliés depuis la fin des années 1990, ont été également analysés par les recherches en éducation⁽³⁾.

Comme dans l'enseignement pré-bac, l'accompagnement précoce des étudiants en difficulté est jugé peu efficace, contrairement aux dispositifs proposés au bout de quelques mois, puis tout au long du cursus⁽⁴⁾. On observe un désintérêt des étudiants qui jugent les dispositifs d'accompagnement précoce déconnectés du reste de la formation et ayant un effet stigmatisant. De plus, il n'y a pas d'effet significatif sur l'assiduité des étudiants, gage de réussite. On ne peut que regretter et s'étonner que le projet de loi ne tienne pas compte de ces travaux, pourtant repris dans les conférences de consensus⁽⁵⁾⁽⁶⁾ et largement diffusés.

L'objectif du projet de loi ne serait-il donc pas d'amener au plus haut niveau de qualification tous les étudiants, quelle que soit leur origine scolaire et sociale ? Ne viserait-il pas au contraire à enfermer chacun dans un « tube » excluant chez l'étudiant toute possibilité de construire son parcours de formation par essai-erreur, en renforçant ainsi la hiérarchie sociale ? De plus, afficher des exigences en termes de niveau et de cursus

préalables n'aura-t-il pas pour effet d'écartier les étudiants qui se jugeront eux-mêmes trop faibles ? Ne serait-ce pas un moyen de faire des économies sur le dos des jeunes ?

Si l'objectif réel du gouvernement était d'améliorer la réussite et d'accentuer la démocratisation du supérieur, ce que défend le SNESUP-FSU, l'État favoriserait des dispositifs en développant la différenciation pédagogique simultanée et internalisée (en classe), en encourageant l'apprentissage par les pairs, les étudiants faibles étant aidés par les étudiants plus dotés scolairement. Il faudrait pour cela abonder largement les moyens des universités favorisant des groupes de taille raisonnable. ●

(1) Cf. références bibliographiques dans C. Reverdy, L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves, *Dossier de veille de l'IFÉ*, n° 119, juin 2017, ENS Lyon.

(2) C. Reverdy, *op. cit.*

(3) « Le tutorat à l'université. Peut-on forcer les étudiants à la réussite ? » *Bref du Céreq*, n° 290, octobre 2011 ; E. Annoot, *La réussite à l'université. Du tutorat au plan licence*, De Boeck, 2012 ; L. Cosnefroy, E. Annoot (dir.), « La posture d'accompagnement dans l'enseignement supérieur », *Recherche et Formation*, n° 77, ENS Lyon, 2014 ; B. Albero, N. Poteaux (dir.), *Enjeux et dilemmes de l'autonomie. Une expérience d'autoformation à l'université*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010 ; B. Raucant, C. Verzat, L. Villeneuve (dir.), *Accompagner des étudiants. Quels rôles pour l'enseignant ? Quels dispositifs ? Quelles mises en œuvre ?*, De Boeck Supérieur, « Pédagogies en développement », 2010 ; S. Guillon, « La coopération étudiante en cours d'études : tutorat et entraide, facteurs de réussite ? », Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles, Paris, juin 2015.

(4) « Réussite et échec dans l'enseignement supérieur. Quels éclairages de la recherche ? », rapport du jury de la conférence de consensus sur « la transformation pédagogique de l'enseignement supérieur », 2015.

(5) Une conférence de consensus regroupe des scientifiques et des acteurs de terrain. Elle favorise les échanges sur les travaux de recherche et a pour objectif de dégager des conclusions fondées scientifiquement. Le consensus donne lieu à des constats et recommandations rédigés par les acteurs de terrain après l'audition de chercheurs.

(6) Cf. *supra* note (4) ; « Différenciation pédagogique : comment adapter l'enseignement à la réussite de tous les élèves ? », conférence de consensus, dossier de synthèse, Cnesco, 2017.

Les dispositifs d'accompagnement les plus efficaces sont ceux favorisant l'apprentissage collectif, simultané et internalisé.

L'essor des aspirations scolaires

→ par Tristan Poullaouec, sociologue, université de Nantes

En cinquante ans, le taux d'accès au bac a grimpé considérablement jusqu'à atteindre 80 % d'une classe d'âge au début des années 2010. Une démocratisation des études supérieures qui reste pourtant indissociable de la sélection, avec le cortège d'inégalités que celle-ci comporte.

Lors de la rentrée universitaire de 1967, le nombre d'étudiants atteint le demi-million en France. Le doublement des effectifs en cinq ans s'explique davantage par la prolongation des scolarités dans l'enseignement secondaire que par le baby-boom : le taux d'accès au bac a doublé dans les années 1960, de 10 à 20 % d'une génération. Même si son ampleur a été sous-estimée, cette expansion a été voulue. Au-delà de leurs oppositions vigoureuses et non sans grands malentendus, le patronat, le gouvernement gaulliste et les forces de gauche s'accordent en 1959 pour élever l'âge de scolarisation obligatoire de 14 à 16 ans. Les familles populaires ne restent pas à l'écart de ce mouvement : si 15 % seulement des ouvriers souhaitent que leurs enfants obtiennent le bac en 1962, c'est déjà le cas de 64 % d'entre eux en 1973. Le fait vaut qu'on s'y attarde : l'élévation massive des aspirations scolaires s'opère bien avant la crise économique, le déclin des emplois ouvriers et le chômage de masse⁽¹⁾.

Cependant, l'ouverture de l'enseignement secondaire est indissociable du maintien de la sélection. À l'Élysée, on veut « mettre un terme à l'afflux inconsidéré des élèves peu doués vers le baccalauréat et l'enseignement supérieur » (1963), on déplore « l'invasion des classes terminales » et on s'inquiète de la « menace de submersion des facultés [...] encombrées d'étudiants inaptes à l'enseignement supérieur » (1965)⁽²⁾. Ancêtres des actuels baccalauréats technologiques, les bacs F, G

et H sont créés en 1965 comme autant de digues, de « dérivations vers l'enseignement technique » pour « désencombrer » le secondaire classique. Pour ce faire, l'orientation doit « s'opposer aux ambitions abusives » des parents et diriger vers le technique « ceux qui n'ont rien à faire dans un enseignement dont l'issue normale est l'enseignement supérieur »⁽³⁾.

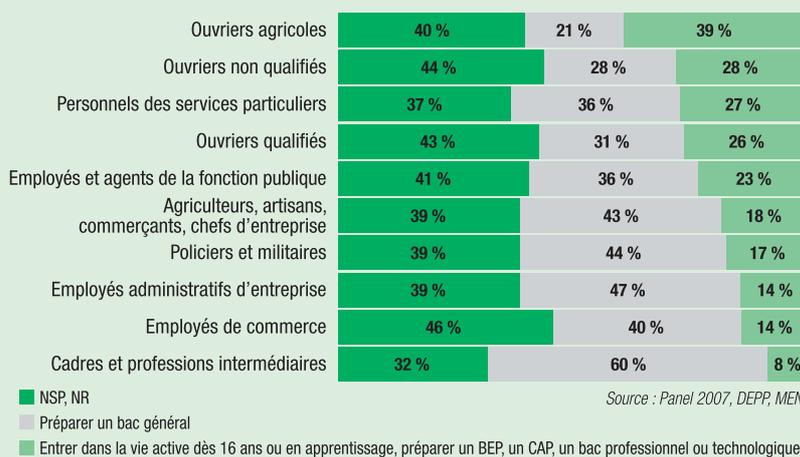
Les deux objectifs d'extension de l'enseignement secondaire et de protection des filières d'élite seront satisfaits rapidement. À la session de 1985, les bacs de techniciens représentent un tiers des bacheliers. La part des enfants d'ouvriers, de contremaîtres ou de personnels de service qui obtient le bac général augmente à peine, de 11 % parmi les sortants de CM2 en 1962 à 13 % parmi les entrants en 6^e en 1980. Rebaptisée « technologique », cette nouvelle voie d'accès au bac absorbe l'essentiel des « nouveaux publics », bien plus souvent d'origine populaire que dans la voie générale. Un peu moins d'un tiers d'une classe d'âge décroche un bac. Créé en 1985, le baccalauréat professionnel répond alors à une demande d'élévation de la qualification de la main-d'œuvre ouvrière, au-delà du BEP. L'affichage politique d'un bac pour les ouvriers et la modernisation souhaitée des lycées pro-

fessionnels emportent la décision de Fabius et Chevènement, lançant l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. C'est la rénovation de la voie professionnelle achevée en 2009 qui permet tout récemment de l'atteindre, alors que le taux d'accès au bac était bloqué autour de 63 % depuis 1995. À nouveau, l'argument démographique a bon dos : le projet de loi Vidal en prend aujourd'hui prétexte pour détourner les bacheliers aux acquis les plus fragiles dans la maîtrise de la culture écrite d'une orientation vers l'université affaiblie par dix années de loi Pécresse, ou plus exactement, vers les filières ayant adopté des capacités d'accueil, de gré ou de force. Dans la plupart des milieux sociaux, le bac est devenu l'ambition mini-

On ne combattra pas efficacement l'échec dans l'enseignement supérieur sans conduire tous les lycéens vers un haut niveau de culture commune, à la fois littéraire, scientifique et technologique.

male des parents pour leurs enfants. Plus de la moitié des bacheliers vise aujourd'hui un bac+5. Ces aspirations butent fondamentalement sur les inégalités d'apprentissage, de l'école primaire jusqu'au premier cycle universitaire. On ne combattra pas efficacement l'échec dans l'enseignement supérieur sans conduire tous les lycéens vers un haut niveau de culture commune, à la fois littéraire, scientifique et technologique. C'est pourquoi il faut mettre en débat la proposition d'un bac de culture commune comme issue normale d'un lycée unifié, permettant aux futurs bacheliers de faire de vrais choix d'orientation dans l'enseignement supérieur sans remettre en cause leur droit à la poursuite d'études. Cet objectif fait partie du projet d'école commune élaboré par le groupe de recherche sur la démocratisation scolaire⁽⁴⁾. ●

Dans les années qui viennent, quelle orientation envisagez-vous pour votre enfant ? Question posée en 2008.



(1) Tristan Poullaouec, *Le Diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école (1960-2000)*, La Dispute, 2010.

(2) Antoine Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*, Le Seuil, 1992.

(3) Jacques Narbonne, *De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée*, Denoël, 1994.

(4) Jean-Pierre Terrail, Tristan Poullaouec, « Les trois voies du lycée : repères socio-historiques », www.democratisation-scolaire.fr, 6 novembre 2017.

La réussite en licence : un plan « com » du gouvernement

→ par Jacques Haiech, membre du Bureau national, et Julien Gossa, maître de conférences en informatique, université de Strasbourg

La volonté du gouvernement serait de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur (ESR) et d'augmenter la qualification du plus grand nombre. Comment ne pas vouloir croire dans les promesses du gouvernement qui remettraient en marche l'ascenseur social et casseraient l'inéluctable reproduction sociale ?

En regard du plan étudiants proposé par le gouvernement, la réussite en licence impliquerait les étapes suivantes :

- 1) une orientation nécessitant une parfaite connaissance par les conseils de classe de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et dans chaque université ;
- 2) Une connaissance parfaite, dès aujourd'hui, des « attendus » par licence qui ne sont pas encore définis et qui doivent se construire d'abord nationalement puis se décliner localement ;
- 3) un examen dans les universités des dossiers des candidats et la production de réponses rapides pour les étudiants ayant un dossier adéquat, et pour les étudiants recevant une réponse « oui si », la construction d'un parcours pédagogique leur permettant d'atteindre le niveau des attendus après 1 an au maximum ;
- 4) un suivi de la réalisation du contrat pédagogique nécessitant un référent par dossier étudiant.

Conservons les hypothèses du gouvernement de 60 % d'échec en première année de licence. Ce taux d'échec est supposé être dû à un défaut de prérequis, et correspond donc aux étudiants qui seraient maintenant acceptés en « oui si ».

Cela signifie que les universités doivent, dès la rentrée prochaine, mettre en place pour 60 % des néobacheliers entrant à l'université des parcours personnalisés et multidisciplinaires. Tous calculs faits, c'est au minimum 18 000 temps pleins d'enseignement qu'il faudra mobiliser pour cette mesure, à offre de formation constante, et sans prendre en compte l'évolution du nombre d'étudiants. Cette politique d'orientation et d'accompagnement, pour être valide, devrait en outre s'accompagner d'une amélioration des taux d'encadrement en licence pour les rapprocher de ceux des classes préparatoires ou des IUT. Les universités, autonomes, devraient donc recruter massivement des enseignants pour faire fonctionner ce dispositif. En outre, il ne pourrait être mis en place que si le gouvernement abonde de manière significative le budget de l'ESR. Comme nous venons de le montrer, il faut

recruter de l'ordre de 18 000 enseignants sur les trois prochaines années pour accompagner les étudiants qui sont aujourd'hui considérés en échec. Cela représente une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 500 millions pour l'année 1, puis 250 millions d'euros chaque année pour les années 2 et 3 (soit 1 milliard d'euros sur les trois prochaines années). En outre, une politique d'alignement des taux d'encadrement universitaire sur ceux des classes préparatoires a déjà été chiffrée par de nombreuses organisations et associations. Leurs calculs ont débouché sur un investissement de 1 milliard d'euros par an pendant les dix prochaines années afin de passer de 1 % du produit intérieur brut (PIB) à 2 % du PIB dans l'ESR. Pourtant, le gouvernement n'envisage qu'un investissement de 100 millions par an (500 millions sur cinq ans), soit cinq fois moins que ce que le dispositif d'accompagnement prévu par le gouvernement nécessite, et dix fois moins que ce qu'une véritable politique d'accompagnement des étudiants les plus fragiles nécessiterait.

Des conséquences dommageables

Si les conditions ne sont pas réunies, tant en termes d'information des acteurs que de renforcement des moyens financiers de l'université, on peut définir un certain nombre de conséquences inévitables.

Tout d'abord, le défaut d'information des acteurs (universitaires et étudiants, enseignants du secondaire, élèves et parents) conduira forcément à un accroissement des inégalités entre ceux qui sont en capacité de préparer un véritable plan de formation à long terme, dès le collège, et ceux qui tâtonnent et se hasardent dans un système qui leur paraît complexe et obscur – ceux-là même qui échouent le plus en première année de licence, mais qui finissent aussi par trouver leur voie après avoir découvert le système. Car si le taux de 60 % d'échec

en première année a été consciencieusement mis en avant par le ministère, le taux de 80 % de diplomation des étudiants admis à l'université (un des meilleurs du monde) a très mystérieusement été éclipsé.

Ensuite, le manque de moyens conduira toutes les universités à faire un choix : vaut-il mieux que les enseignants accompagnent les étudiants en difficulté – mais alors il faudra réduire l'offre de formation – ou est-il préférable de faire un accompagnement au rabais, pour concentrer les forces enseignantes sur les formations d'excellence à

forte visibilité nationale et internationale ? Ce choix sera fait par chacun des établissements, désormais autonomes. Or, dans un système universitaire devenu une entreprise cherchant à attirer des étudiants-clients solvables, le choix de réduire l'offre de formation ferait prendre le risque à l'établissement de devenir un lieu de formation de seconde zone, incapable d'attirer les

meilleurs étudiants comme les meilleurs enseignants. *A contrario*, le choix de tout miser sur les formations d'excellence placerait l'établissement en bonne position dans les classements internationaux, mais aussi en bonne position pour présenter une offre de formation attractive, et ainsi justifiant à moyen terme de taux d'inscription élevés. Que feriez-vous à la place d'un président d'université, dont la renommée personnelle et les revenus de l'établissement dépendent de ce choix ? De la part d'un gouvernement dont le mandat est de réduire la dépense publique à tout prix, et dont l'attrait pour le modèle libéral n'est pas un secret, est-il plus raisonnable de penser qu'il s'agit d'une réforme sincère dont les moyens ont été mal calculés, ou d'une entreprise de démolition du système de formation supérieur public avec, pour objectif, d'ouvrir pleinement le marché de l'ESR afin de favoriser le développement des instituts privés à but lucratif ? ●

▼

Si le taux de 60 % d'échec en 1^{re} année a été mis en avant par le ministère, le taux de 80 % de diplomation a très mystérieusement été éclipsé.

▲

Un paysage universitaire complexe et hiérarchisé – L'exemple francilien

→ par Leïla Frouillou, géographe, UMR Géographie-cités de Paris-I

L'analyse de la dimension spatiale des inégalités d'orientation dans l'enseignement supérieur offre un angle d'étude original des trajectoires étudiantes à l'université. Réflexions à partir d'une thèse sur les différenciations des publics étudiants entre les seize établissements de la région Île-de-France.

À partir d'une thèse sur les mécanismes de ségrégation universitaire en Île-de-France (L. Frouillou, « Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant », université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2015), ce texte propose d'interroger la dimension spatiale des inégalités d'orientation. Ces dernières sont souvent abordées à travers une approche sociologique, qui met en évidence à la fois le poids de l'origine sociale et des titres scolaires dans la construction de « choix » d'orientation mais aussi le rôle des dispositifs institutionnels, notamment des conseils de classe. L'analyse des trajectoires étudiantes dans l'enseignement supérieur universitaire permet de saisir ces enjeux sous l'angle original des disparités géographiques en matière d'éducation. Ce travail croise des données (SISE-MESR et APB) et des entretiens avec environ 80 étudiants, dont la moitié a été suivie sur plusieurs années.

▼

Les trajectoires étudiantes dévoilent un « sens du placement » universitaire, qui peut se lire dans les rapports aux études, et dans les stratégies universitaires que ces rapports aux (lieux d')études permettent de construire.

▲

À la suite d'autres travaux, comme ceux de S. Orange, cette thèse montre les logiques collectives dans les orientations étudiantes, dont la dimension spatiale se cristallise autour du lieu de scolarisation. Les liens préférentiels entre certains lycées et certaines formations du supérieur dessinent des circuits de scolarisation révélés tant par l'enquête par entretiens que par un travail cartographique sur les flux entre lycées et universités (candidatures APB 2011). Mais les démarches collectives d'orientation caractérisent plus particulièrement les milieux populaires, ce qui invite à explorer les facteurs sociaux (toujours spatiaux) d'une différenciation des inscriptions vers l'une ou l'autre des universités franciliennes. Les trajectoires étudiantes dévoilent alors un « sens du placement » universitaire, qui peut se lire dans les rapports aux études, mais aussi plus clairement dans les stratégies universitaires que ces rapports aux (lieux d') études permettent de construire. Cela se traduit concrètement par des stratégies d'évitement, un



Des trajectoires dépendantes de la situation géographique – œuvre de Joëlle Morosoli.

© Dubreuil/Wikimedia Commons

attachement à l'université « de secteur » ou encore par des mobilités entre établissements au cours de la trajectoire d'études. Ce sens pratique permet aux étudiants de s'ajuster dans l'espace universitaire francilien en fonction de leur position sociale. Un tel sens du placement découle d'une intériorisation des contraintes matérielles (localisation des sites universitaires et accessibilité) et institutionnelles (sectorisation ou système d'affectation, sélectivité des établissements, réputation, etc.). Cette causalité du probable, ou ajustement des espérances subjectives aux chances objectives d'inscription dans une université, peut ainsi être saisie dans sa dimension spatiale, à travers des inégalités d'accès qui font jouer la représentation, socialement située, de ce qui est proche ou accessible en matière d'enseignement supérieur.

Des inégalités dès le secondaire

Si le sens du placement est dépendant de la position sociale des étudiants, définie selon la structure et le volume des capitaux (culturel, économique, social, symbolique), cette position doit être également appréhendée dans sa dimension spatiale (localisation résidentielle, inclusion dans des périmètres institutionnels, représentations des



© DR

distances). Le lieu de scolarisation secondaire joue ainsi un rôle crucial dans la production d'inégalités d'orientation. Cela tient d'une part aux logiques collectives et au rôle du groupe de pairs dans la construction de « choix » d'orientation, mais aussi d'autre part à une différenciation des pratiques et dispositifs institutionnels selon les lycées, comme le montre A. van Zanten. En effet, le temps dédié à l'orientation n'est pas le même selon les établissements secondaires, et les informations dispensées aux élèves varient selon le profil social et scolaire du lycée, laissant une place plus ou moins centrale aux classes préparatoires aux grandes écoles ou aux sections de techniciens supérieurs. Cela est encore accentué par des dispositifs spécifiques comme les cordées de la réussite ou les partenariats et conventions qui lient préférentiellement certains lycées à certaines filières du supérieur. L'autonomie croissante des établissements secondaires comme supérieurs joue un rôle important dans cette différenciation des dispositifs d'orientation. À cette question du lieu de scolarisation s'ajoutent les contraintes institutionnelles d'accès et d'affectation que l'on peut lire dans leur dimension spatiale.

Le leur du « libre choix » scolaire

Le système Ravel opérait une sectorisation des inscriptions pour quatorze filières franciliennes entre 1990 et 2008 en Île-de-France. Selon la commune de passage du baccalauréat et la filière, Ravel proposait aux néo-entrants une à trois universités. La cartographie de cette sectorisation à géométrie variable selon les filières montre, à la suite

des travaux de T. Gizeau et B. Le Gall, que Ravel contribuait à accentuer les différences sociales et scolaires entre les publics étudiants des universités franciliennes. Ce système a été remplacé à la rentrée 2009 par le système national admission post-bac. Comme l'assouplissement de la carte scolaire pour le secondaire en 2007, APB encourageait le « libre choix » scolaire. Pour les filières dites « non sélectives », où la demande dépassait les capacités d'accueil, APB donnait

Le lieu de scolarisation secondaire joue un rôle crucial dans la production d'inégalités d'orientation.

la priorité aux bacheliers de l'académie, puis procédait par tirage au sort si ces derniers restaient trop nombreux. Autrement dit, il était jusqu'en 2017 impossible pour les bacheliers des académies de Créteil et Versailles d'accéder aux offres les plus demandées à Paris, pour lesquelles les Parisiens étaient prioritaires. Les stratégies d'évitement, sociale-

ment situées, requéraient plus de capital scolaire sous APB qu'avec Ravel, l'inaccessibilité de certaines filières étant moins évidente (le choix pouvait être formulé même s'il était impossible qu'il soit satisfait). Malgré ces limites, il reste qu'APB constituait une harmonisation à l'échelle nationale des possibilités offertes aux candidats. La priorité académique, liée au Code de l'éducation, était une des limites principales du système APB en Île-de-France, le tirage au sort entre les bacheliers permettant en principe d'assurer une certaine « mixité » sociale et scolaire. Cet accès inégal aux formations dites « non sélectives » universitaires, qui relevait à la fois de critères géographiques (secteur, académie) et sociaux (construction de stratégies), pose *in fine* la question de l'offre



Lycée Montaigne, Paris.

© Wikimedia Commons

de formation et des capacités d'accueil. Ces dernières sont insuffisantes face aux demandes dans un contexte de croissance démographique des étudiants

Un paysage plus complexe et plus différencié

La réforme en cours propose de supprimer la priorité académique, ce qui peut être analysé comme un assouplissement supplémentaire de la « sectorisation » des affectations pour les filières dites « non sélectives » de l'université. L'autorité académique pourra cependant fixer un pourcentage maximal d'affectations extra-académiques pour éviter l'engorgement de certaines filières. Comment ce pourcentage sera-t-il fixé ? Sera-t-il variable selon les filières, les académies et les années ? Comment les bacheliers pourront-ils alors anticiper leur chance d'être acceptés dans une filière d'une académie qui n'est pas celle où ils ont passé leur baccalauréat ? D'autres éléments de la réforme, comme la régionalisation de la carte des formations (et des capacités d'accueil), la différenciation accrue des offres de formations supérieures (« attendus » qui seront définis par les filières, comme les modalités de remédiation pédagogique pour les « oui si ») et l'encadrement plus fort des choix des bacheliers suivant l'avis du conseil de classe de terminale, contribueront à dessiner un paysage des transitions secondaire-supérieur plus complexe et plus différencié. Les transformations en cours se traduiront sans doute par de nouvelles inégalités d'accès qu'il faut lire dans leur dimension spatiale pour souligner ainsi le poids des inégalités sociales dans les trajectoires scolaires. ●

Fresque à l'intérieur du lycée Joliot-Curie à Nanterre.



© Wikimedia Commons

La maladie imaginaire de l'Université

→ par Romuald Bodin, MCF en sociologie, université de Poitiers, et Sophie Orange, MCF en sociologie, université de Nantes

Depuis les années 1950, les réformes de l'Université se succèdent sans jamais apporter de réelles solutions en matière d'accueil et de réussite des étudiants. Sur quoi reposent ces réformes ? Sont-elles fondées sur une analyse statistique prenant en compte toutes les données pertinentes ? Déconstruction des présupposés du mal dont souffrirait l'Université.

Réformer sans savoir ce que l'on réforme, tel semble être l'invariant de plusieurs décennies de politiques concernant l'Université française. Les débats qui ont précédé les grandes réformes de l'Université depuis 1950 ont en effet toujours mobilisé les mêmes constats : taux d'échecs et d'abandons intolérables, absence de débouchés professionnels, accueil des étudiants les plus faibles et/ou inscrits par défaut. Mais comment un problème qui est censé être réglé tous les cinq ou dix ans peut-il être à nouveau sur la table cinq ans plus tard, dans les mêmes termes ? S'il en est ainsi, c'est bien que ce diagnostic recyclé et non fondé empiriquement a moins pour objectif de favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants, que de justifier le démembrement du système universitaire français, de remettre en question son ouverture sociale et de procéder à la dérégulation des parcours étudiants. Balayons rapidement quelques présupposés de la maladie imaginaire de l'Université publique⁽¹⁾.

Accès de droit ne signifie pas pour autant usage de ce droit

L'Université ne sélectionnant pas à son entrée, elle accueillerait de fait des étudiants majoritairement inscrits par défaut, et souvent plus fragiles scolairement (notamment les bacheliers technologiques et professionnels). L'accès de droit à l'Université qui est conféré à tout bachelier ne signifie pas pour autant l'usage de ce droit par tous les bacheliers. En effet, malgré leur caractère ouvert, les licences universitaires ne sont pas les formations qui accueillent en plus forte proportion ceux que l'on peut considérer comme les minorités de l'enseignement supérieur, à savoir les bacheliers technologiques et professionnels, ainsi que les bacheliers d'origine populaire (enfants



L'« abandon », un trompe-l'œil statistique (Salvador Dalí, *Trompe-l'œil*, 1950).

d'ouvriers et d'employés). Ce sont, de manière contre-intuitive, des formations sélectives qui assument en large partie le travail de démocratisation de l'enseignement supérieur, à savoir les sections de techniciens supérieurs, les écoles paramédicales et du travail social, ainsi que, dans une moindre mesure toutefois, les instituts universitaires de technologie, et certaines (petites) écoles de commerce. Quant aux inscriptions par défaut, elles sont moins nombreuses à l'université (24 %) qu'en IUT (31 %), en école de management (30 %) ou en STS (38 %).⁽²⁾

▼
L'« abandon » est une catégorie statistique trompeuse qui recouvre des situations incomparables dont certaines peuvent être qualifiées de « réussites ».

L'« abandon », une catégorie statistique trompeuse

▲
L'Université se caractériserait aujourd'hui par un taux de près de 60 % d'échecs, dont un taux catastrophique de 34 % d'abandons⁽³⁾, qui serait la preuve de son actuel dysfonctionnement. Or, l'« abandon » est une caté-

gorie statistique trompeuse qui recouvre des situations incomparables dont certaines peuvent même être qualifiées de « réussites » : par exemple, celles d'étudiants qui s'inscrivent en licence de psychologie pour préparer un concours d'entrée en école du travail social et qui ne se réinscrivent pas une fois celui-ci obtenu. De fait, un an après leur non-réinscription, 62 % sont encore dans un cursus de formation (ils se sont simplement réorientés) et 27 % en emploi⁽⁴⁾. Surtout, il faut rappeler que ces taux d'« abandons » n'ont rien de nouveau : ils sont constants depuis les années 1960. Ce qui nous fait dire que la part importante des réorientations en cours de premier cycle universitaire est en fait l'expression du rôle de régulation des parcours étudiants joué par l'Université, et rendu possible par son caractère non sélectif, qui permet à un certain nombre d'étudiants, et notamment ceux issus de la démocratisation scolaire, de s'essayer dans une filière de l'enseignement supérieur, d'acquiescer un niveau élevé de culture générale et spécifique, d'accéder à la vie étudiante et à ses formes de sociabilité... En bref, d'ouvrir l'espace de leurs possibles. Or, n'est-ce pas le ou les rôles que doit jouer un service public d'enseignement supérieur ? La réforme actuelle, par le contrôle des conditions d'accès à la licence universitaire, remet en cause cette possibilité de rebattre les cartes au moment du baccalauréat et propose, contre les parcours atypiques et la mobilité sociale, une vision rigide et élitiste de l'enseignement supérieur. ●

(1) R. Bodin, S. Orange, *L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*, Éditions du Croquant, 2013.

(2) Observatoire de la vie étudiante, enquête « Conditions de vie », 2016.

(3) Aux 34 % d'« abandons » s'ajoutent les 24 % de redoublements de la première année.

(4) R. Bodin, M. Millet, « L'université, un espace de régulation. L'«abandon» dans les 1^{er} cycles à l'aune de la socialisation universitaire », *Sociologie*, n° 3, 2011.

L'ANCMSP(*) s'oppose au « Plan étudiants »

→ texte paru sur le site de l'ANCMSP le 30 novembre 2017

L'Association nationale des candidat.e.s aux métiers de la science politique s'est exprimée sur le « plan étudiants » présenté par le gouvernement, marquant son opposition à la transformation de l'enseignement supérieur que celui-ci suppose. Nous remercions l'ANCMSP de nous avoir autorisés à publier ce texte.

Le projet de loi présenté par le gouvernement, sous couvert d'un argument technique pour l'orientation des étudiant.e.s, constitue en réalité la première étape d'un projet de transformation radicale du système d'enseignement supérieur français, auquel l'ANCMSP s'oppose.

La réforme des conditions d'entrée à l'université pour la rentrée 2018 initiée depuis cet été par le gouvernement vise officiellement à lutter contre « le taux d'échec de 60 % en licence »⁽¹⁾ et à « accompagner chacun vers la réussite ». À cette fin sont définis des prérequis nationaux qui serviront de critères pour sélectionner les étudiant.e.s à l'entrée des filières. Autrement dit : plutôt que de motiver une politique ambitieuse d'accompagnement des étudiant.e.s les plus en difficulté, au nom de la démocratisation de l'enseignement supérieur, la question du « niveau » des étudiant.e.s est prise à l'envers afin de justifier leur relégation à l'extérieur ou aux confins d'une Université toujours plus détournée de ses missions.

Ces dispositifs ne manqueront pas en effet d'aggraver les logiques de sélection par l'origine sociale qui conditionnent d'ores et déjà l'accès et les chances de réussite dans l'enseignement supérieur⁽²⁾. Cette réforme va accentuer la dualité inégalitaire du système d'enseignement supérieur français, entre les filières qui sont destinées aux étudiant.e.s les plus favorisé.e.s, qui bénéficient le plus des dépenses d'éducation, et qu'il n'est pas prévu de réformer ; et les filières qui resteront « à la portée » des élèves les moins dotés socialement, déjà sous-financées⁽³⁾.

En tant qu'association défendant les intérêts des candidat.e.s aux métiers de la science politique – « candidats » (parce que « non-permanents ») mais néanmoins enseignant.e.s et/ou chercheur.e.s –, nous ne voulons pas d'un système universitaire qui contribue à durcir des frontières sociales déjà si étanches.

Le faux problème du « scandale du tirage au sort » dissimule le vrai problème de la stagnation des dotations publiques accordées aux universités malgré l'augmentation constante des effectifs étudiants. Restreindre l'accès à l'enseignement universitaire permet au gouvernement de masquer les difficultés financières des établissements et leurs conséquences : sous-dotation en enseignant.e.s-chercheur.e.s, manque des personnels techniques et administratifs, précarisation de ces personnels et dégradation générale des conditions d'emploi, de travail et d'études.

Nous sommes enfin interdits devant la manière dont se structure la réponse de l'Université à cette proposition de loi. Avant même qu'elles soient mises en débat et votées, ces nouvelles procédures ont été rapidement expliquées à des instances éparses pourtant sommées de réagir dans l'urgence. Il en résulte des discussions éclatées et prises sur la base d'informations parcellaires et divergentes. En science politique, ces « attendus » ou « prérequis » ont été établis sans concertation publique par la

« Nous ne voulons pas d'un système universitaire qui contribue à durcir des frontières sociales déjà si étanches. »

conférence des doyens de droit et de science politique, à laquelle nous ne reconnaissons pas de légitimité à orienter seule une politique nationale pour la science politique.

En somme, l'ANCMSP soutient et se joint aux mobilisations qui s'opposent à l'introduction de la sélection à l'université. L'importance sociale d'un système universitaire ouvert doit appeler notre discipline à se mobiliser pour que celui-ci reçoive les investissements indispensables à ce que chaque bachelier/ère puisse construire son avenir le plus librement possible, avoir accès à la filière qui lui sied (à l'université ou non) et bénéficier des ressources requises pour mener à bien ses projets. ●

(*) Association nationale des candidat.e.s aux métiers de la science politique : ancmsp.com.

(1) Un chiffre qui cache des réalités bien plus complexes : www.lemonde.fr/campus/article/2017/11/21/41-6-des-bacheliers-reussissent-leur-premiere-annee-de-licence_5218170_4401467.html.

(2) www.inegalites.fr/Les-milieus-populaires-largement-sous-representes-dans-l-enseignement-superieur?id_theme=17.

(3) 15 110 euros/an pour les élèves en CPGE, 10 210 euros/an pour les étudiant.e.s de la fac, cache.media.education.gouv.fr/file/etat27-2017/41/4/DEPP-EE-2017-etat-ecole-2017_844414.pdf.

En savoir plus sur www.lemonde.fr/campus/article/2017/04/11/enseignement-superieur-350-000-etudiants-de-plus-d-ici-a-2025_5109537_4401467.html#HFjbmbojgrDRTc6.99.

Pour l'ANCMSP, les dispositifs mis en place par le MESRI (photo) « ne manqueront pas (...) d'aggraver les logiques de sélection par l'origine sociale ».



© DR

Le « plan étudiants » vu par les étudiants et les lycéens

La réforme de l'accès aux études supérieures aura un impact évident sur les poursuites d'études, et sur l'avenir des étudiants de manière plus générale. Il nous a paru utile de laisser un espace d'expression à l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et à l'Union nationale lycéenne (UNL) au sein de ce dossier.

Le point de vue de l'UNEF

Le 30 octobre dernier était présenté en conférence de presse le « plan étudiants ». Le gouvernement y louait une réforme ambitieuse, qui permettait à chacun de construire son parcours et de réussir. Pour autant, loin des effets d'annonce, cette réforme s'annonce destructrice pour les jeunes et pour l'enseignement supérieur public. En effet, elle fait le choix d'organiser à travers la mise en place de la sélection un tri à l'entrée de l'université en vue de restreindre l'accès de la jeunesse au savoir, et fait porter les difficultés rencontrées par nos établissements sur les jeunes et sur les personnels.

La réforme donne la possibilité aux établissements de sélectionner les jeunes dès lors que les capacités d'accueil d'une filière sont atteintes. Alors que l'année dernière plus de 170 filières avaient déjà pratiqué le tirage au sort, que le nombre de jeunes qui seront amenés à rejoindre l'enseignement supérieur continue à augmenter et que le gouvernement fait disparaître la priorité géographique, la quasi-intégralité des filières se retrouvera en tension l'an prochain. D'autant que les établissements auront également la possibilité d'imposer à des jeunes des dispositifs pédagogiques, des années supplémentaires d'études. Une année universitaire coûte en moyenne entre 10 000 et 13 000 euros pour un jeune, c'est donc une sélection sociale qui sera renforcée à l'entrée de l'université. D'autant qu'au-delà de la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université, le « plan étudiants » met la responsabilité des difficultés de nos établissements sur les jeunes et sur les établissements eux-mêmes. En effet, si le gouvernement annonce la création de nouvelles places pour accompagner ce « plan étudiants », la réalité est bien loin d'être suffisante. Ce sont en réalité nos établissements qui sont mis en concu-

rence : les plus prestigieux pourront accueillir les meilleurs élèves quand les autres devront accueillir les moins favorisés, actant ainsi un système universitaire à deux vitesses. Ce sont nos établissements qui devront lutter pour répondre aux critères des appels à projets, etc.

Enfin, plutôt que d'investir dans l'enseignement supérieur, le gouvernement fait le choix de faire payer les plus précaires. Ce sont les étudiant.e.s inscrits dans le premier cycle universitaire qui devront payer 60 euros de frais d'inscription supplémentaires, les étudiant.e.s inscrits dans le second cycle devront, quant à eux, payer

120 euros de frais d'inscription en plus, tandis que les doctorant.e.s devront s'acquitter de 150 euros de frais d'inscription supplémentaires.

À l'heure où la reproduction sociale s'accroît, où nous avons besoin plus que jamais de diplômé.e.s, le « plan étudiants » propose donc comme seule ambition le remplacement d'un tirage au sort par la mise en place d'une sélection sociale à l'entrée de nos établissements. Face à cette situation, nous appelons à nous mobiliser pour montrer que d'autres solutions sont possibles. La sélection sociale n'est pas une solution ! Cette bataille, les étudiant.e.s la porteront aux côtés de l'ensemble de la communauté universitaire, parce que cette réforme nous concerne tous et que ce n'est qu'ensemble que nous pourrions changer les choses. ●



La sélection sociale n'est pas une solution !

Le point de vue de l'UNL

L'année dernière, le système d'affectation post-bac (APB) a laissé beaucoup de néobachelier/ière.s sur le carreau à cause d'un nombre insuffisant de places dans les filières sous tension (qui représentent une bonne partie des filières), mais aussi dans les universités de manière plus générale. De ce fait, le gouvernement nous présente aujourd'hui une réforme de l'enseignement supérieur qui instaure la sélection.

Le gouvernement avait deux solutions. La première était celle de l'investissement dans l'enseignement supérieur afin d'augmenter le nombre de professeur.e.s, de bâtiments, et de places au final.

Mais il a préféré choisir la seconde solution, qui était celle de la sélection. La sélection

par le biais des prérequis, mesure phare de la réforme, signifie des conditions à l'entrée des lycéen.ne.s dans l'enseignement supé-

rieur, celles-ci se traduisant par des conditions d'accès particulières selon les filières. En effet, si le ou la lycéen.ne ne correspond pas à la filière demandée, il/elle sera redirigé.e vers une année propédeutique s'il/elle souhaite accéder à l'université, ou sera tout bonnement refusé.e si la filière est sous tension. Cette mesure va principalement toucher les bacs professionnels et technologiques puisqu'ils ne correspondent pas aux attendus et qu'il n'y

a toujours pas de priorité pour les DUT et les BTS. À cette réforme, l'UNL et les lycéen.ne.s répondent « non » et sont prêt.e.s à aller la combattre. ●



L'UNL et les lycéen.ne.s répondent « non » à cette réforme et sont prêt.e.s à aller la combattre.

Les propositions du SNESUP-FSU pour l'accès et la réussite des étudiants en licence

→ par le secrétariat national



Les jeunes aspirent à être diplômés du supérieur et accueillis dans des conditions permettant leur réussite.

Répondre à ces aspirations sociales est une nécessité politique.

En lisant rapidement les vingt propositions ministérielles du « plan étudiants »⁽¹⁾, on pourrait presque penser qu'elles ne sont qu'affaire de bon sens. Toutefois l'analyse des documents plus détaillés les accompagnant et une réflexion sur les conséquences concrètes des mesures envisagées amènent malheureusement à conclure que ce plan n'améliorera pas grand-chose en pratique, et contribuera même à dégrader davantage encore les conditions de travail des personnels des universités, et ce pour longtemps... La ministre Frédérique Vidal a pris prétexte des dérives médiatisées du tirage au sort, du taux d'échec de 60 % en L1, pour lancer le plan « Réussite étudiante », sans un réel financement supplémentaire. Le tirage au sort, que le SNESUP-FSU condamne, n'est hélas qu'une des conséquences de la situation délabrée de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) laissée par les précédents gouvernements. Sa disparition promise par le ministère ne créera pas les places qui manquent pour accueillir l'augmentation du nombre des bacheliers de 2018. Le taux d'échec de 60 % en L1 est à mettre en perspective avec le taux de sortie des diplômée.e.s du supérieur qui est de 81 %. Ce plan augmentera en revanche massivement la quantité de travail à fournir pour étudier, sélectionner les dossiers puis répondre à chacun des candidats, en avril et mai 2018, puis tout au long de l'été pour les inscriptions dans l'établissement choisi voire pour une affectation, par le recteur ou la rectrice, des étudiants n'ayant vu aucun de leurs vœux satisfait.

L'absence de hiérarchisation entre les vœux formulés par les lycéens dans la nouvelle application Parcours Sup ne signifiera pas qu'ils seront tous d'égal intérêt à leurs yeux. Sans compter que les affectations estivales par le rectorat de celles et ceux dont aucun vœu n'aura été satisfait pourront ne pas correspondre à leurs choix d'orientation privilégiés, ni peut-être même à leur profil scolaire, quoi qu'en disent les textes : les étudiants « sur le carreau » posséderont-ils les « attendus » nécessaires pour les filières comptant des places vacantes ? Les licences

dont les capacités d'accueil ne seront pas dépassées verront donc très probablement arriver des étudiants inscrits là faute de mieux – comme avant –, et les équipes pédagogiques seront sommées de leur définir un parcours spécifique sans réels moyens dédiés.

Comme le rappellent les collègues de l'université de Marne-la-Vallée⁽²⁾ réuni.e.s en assemblée générale le 1^{er} décembre 2017 : « Ce ne sont ni les idées ni l'expérience qui manquent pour élaborer des dispositifs permettant de mieux encadrer et d'assurer la réussite des néo-bachelier/ière.s, mais des titulaires et des locaux ! » Or lesdites capacités d'accueil seront fixées par les recteurs et les rectrices (« en lien étroit avec les établissements », et conformément aux directives de la ministre), qui auront à cœur de ne pas laisser trop de jeunes sans solution... N'évoquons pas ici les difficultés organisationnelles que pourrait poser une licence variant de deux à quatre ans, si les étudiants suivent les enseignements ailleurs qu'en ligne...

Le bac est nécessaire mais ne suffit plus

Tant au CSE⁽³⁾ qu'au Cneser⁽⁴⁾, le SNESUP-FSU, appuyé par les autres syndicats de

l'Éducation de la FSU, a défendu la liberté pour les futurs étudiants et étudiantes de s'inscrire dans l'établissement de son choix, en particulier dans une université de l'académie dans laquelle il a obtenu son baccalauréat ou dans laquelle il réside, comme prévu dans la version actuelle de l'article L.612-3 du Code de l'éducation⁽⁵⁾. Cet amendement soutenu par les organisations syndicales de transformation sociale a été balayé par plus de la moitié des membres du Cneser, principalement des représentants des syndicats CFTD, UNSA, de la CPU⁽⁶⁾, des écoles supérieures et du monde socio-économique. Le SNESUP-FSU a défendu l'obligation pour les établissements de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour la réussite de tous les publics afin qu'un tel plan ne favorise pas l'essor de formations privées. Un peu plus de la moitié du Cneser a voté contre. Cependant, le ministère est allé dans le sens de l'amendement du SNESUP-FSU en modifiant dans la nouvelle version du Code la formulation relative aux dispositifs d'accompagnement : désormais, ceux-ci « sont mis en place », là où la ministre avait initialement proposé « peuvent être mis en place ». Autre innovation de la nouvelle version du Code, actuel- ▶▶



L'orientation des lycéen.ne.s doit être améliorée par un renforcement important du service d'orientation, notamment avec le recrutement de psy-EN.

► lément examinée au Parlement⁽⁷⁾, le baccalauréat reste une condition nécessaire pour accéder aux études supérieures mais n'est plus une condition suffisante. Notons, en outre, que la phrase « *les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection* », que le SNESUP-FSU demandait à garder dans la nouvelle version du Code, a été supprimée à une courte majorité (35 contre, 32 pour). Cette suppression exclut certes tout tirage au sort mais n'oblige plus les établissements à accueillir tous les bachelier/ière.s. Enfin, contrairement au ministère, pour le SNESUP-FSU, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif doit relever uniquement de la mission de service public. Contre cette proposition, presque les deux tiers des membres du Cneser se sont rangés du côté du ministère : si le projet de loi est adopté, dorénavant l'étudiant non boursier devra y contribuer financièrement. Est-ce le signe d'un début d'augmentation des frais d'études ?

Des moyens à la hauteur des besoins

Le SNESUP-FSU défend une autre vision de l'enseignement supérieur public, ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaitent

accéder à la connaissance et à l'émancipation sociale par l'obtention d'un diplôme du supérieur public. Elle suppose préalablement que l'État donne au service public d'enseignement supérieur universitaire les moyens réels d'ac-

▼

**Le SNESUP-FSU défend
une autre vision
de l'enseignement
supérieur public,
ouvert à toutes celles
et tous ceux qui
souhaitent accéder
à la connaissance.**

▲

cueillir correctement des bacheliers aux profils de plus en plus variés, en lui accordant au moins autant de moyens pérennes qu'il en accorde actuellement aux formations sélectives.

La jeunesse a une aspiration légitime à être diplômée du supérieur et accueillie dans des conditions permettant sa réussite. Satisfaire à ses aspirations sociales est une nécessité politique, mais les collègues ne doivent pas supporter le poids de cette responsabilité, surtout quand l'employeur ne donne pas les conditions matérielles nécessaires pour exercer sereinement notre métier.

Il convient par ailleurs de développer des formations de nature technologique et professionnelle dans le premier cycle universitaire, afin de prendre en compte la diversité des publics étudiants, tout en garantissant à ceux qui s'y engagent la possibilité de se réorienter et de poursuivre leurs études au-delà.

Les formations doivent être pensées en lien avec la recherche en éducation afin de mettre en œuvre des pédagogies favorisant la réus-

site. Toutes les tâches des enseignants-chercheurs et enseignants nécessaires à un meilleur encadrement des étudiants et à l'innovation pédagogique doivent pouvoir être prises en compte dans le service et dans l'avancement de carrière. L'orientation des lycéens doit être améliorée grâce à un renforcement important du service d'orientation scolaire et universitaire, actuellement très insuffisant au regard du nombre d'élèves. Enfin, parce que le salariat étudiant est un frein reconnu à la réussite, le SNESUP-FSU revendique une allocation d'autonomie leur permettant de s'investir pleinement dans leurs études⁽⁸⁾. ●

(1) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122054/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122054/le-plan-etudiants-accompagner-chacun-vers-la-reussite.html.

(2) Motion de l'assemblée générale des personnels administratifs, enseignants et chercheurs de l'UFR SHS du 1^{er} décembre 2017.

(3) Conseil supérieur de l'éducation.

(4) Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(5) www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIA RTI000006525182&dateTexte=&categorieLien=cid.

(6) Conférence des présidents d'université.

(7) www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0391.asp.

(8) Qui ne coûterait pas plus cher à l'État que le Cice ! (cf. Collectif Acides, *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Raisons d'agir, 2015).

Ce que cache la sélection

Un article du dossier du mensuel du SNESUP-FSU de novembre 2017 (n° 659), écrit par D. Flacher et H. Harari-Kermadec, a rappelé la contribution du professeur R. Gary-Bobo — révélée par les *Macron-Leaks* —, envoyée par Thierry Coulhon, actuel conseiller de E. Macron pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), à l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron⁽¹⁾, dans laquelle il expose sans fard les réformes qu'il propose de conduire dans l'ESR. Ce signataire de la tribune de soutien à E. Macron également signée par 40 économistes, fait bien le lien organique entre sélection et augmentation des droits d'inscription, pour tendre vers le modèle de l'université américaine...⁽²⁾

Au vu de ce que met en place actuellement le gouvernement, voici une contribution à lire intégralement de toute urgence pour bien voir où nous conduisent les réformes en cours, et mieux comprendre pourquoi il nous faut lutter fermement contre !

Extraits :

- IA. Réforme du financement de l'université : développer le crédit aux étudiants, augmenter les droits d'inscription. Le nerf de la guerre.
- IB. Parachever l'autonomie : gouvernance ; fusions, carrières ; concurrence ; sélection à l'entrée. Le maître mot est ici de réaligner une véritable autonomie (plus ou moins sur le modèle des universités publiques américaines, comme l'Université de Californie).

• La liberté de sélection... et l'« orientation »

Un complément indispensable des réformes proposées ci-dessus est la liberté pour tous les établissements d'enseignement supérieur de sélectionner leurs étudiants.

• Instaurer la sélection mine de rien

Il faut instaurer la sélection sans faire de vagues en réglant du même coup la lancinante question du diplôme national, auquel sont si attachés les syndicats (et l'UNEF au premier chef).

• Réforme de la gouvernance : rien d'obligatoire. [...]

On ne forcera pas les universités à se réformer : on proposera à celles qui le souhaitent (en manifestant éventuellement ce souhait par un vote) de se doter de nouvelles institutions ; c'est-à-dire sortir du cadre Edgar Faure-Savary-Pécresse modifié Fioraso, qui restera en place là où une majorité le souhaite.

En adhérant au mouvement des universités autonomes, les professeurs accepteraient le principe de la sélection à l'entrée, de la tarification des études (droits d'inscription), de recrutements et titularisations suivant le principe d'une tenure track à la française (crucial, mais sans que ces dispositions concernent obligatoirement tous les recrutements d'enseignants)[...].

(1) www.wikileaks.org/macron-emails/emailid/50687.

(2) Contribution de R. Gary-Bobo qui était attachée au message de T. Coulhon : www.wikileaks.org/macron-emails/fileid/50687/i8178.

Une société de sélection : emprise psychique d'une illusion

→ par Alain Abelhauser, psychanalyste, professeur des universités, psychopathologie clinique, université Rennes-II

Quelles sont les conséquences de la sélection sur les esprits, quel pouvoir exerce-t-elle ?

Les incidences psychologiques de ce tri opéré entre les individus ne sont pas anodines, soulevant la question de la nature du pouvoir exercé et de l'ambivalence des réactions.

Au-delà, l'idée même de sélection ouvre sur une réflexion à propos du type de société désiré.

L'idée même de sélection exerce-t-elle une forme de pouvoir (voire d'emprise, ou de fascination) sur les esprits et, partant, sur les individus, les collectivités et les institutions ? La question peut sembler assez marginale en regard des autres enjeux – sociaux, économiques, éthiques, politiques – que soulève le problème de la sélection. Elle ne l'est pourtant pas tant que cela du moment que l'on s'avise de ce qu'un tel « pouvoir » peut avoir d'effets réels, quand bien même ne serait-il qu'imaginaire à l'origine. « *L'inconscient, c'est la politique* »^(*), en somme : penser (même très confusément) une chose, et la nommer, c'est déjà l'introduire dans le domaine public, qui est celui de la politique. C'est déjà lui donner une forme de consistance – lourde de conséquences. Qu'il s'agit donc ici de soupeser.

Incidences psychologiques

Qu'est-ce qu'un processus de « sélection » ? Accordons-nous là-dessus. C'est le fait que s'opère un tri parmi ceux qui prétendent venir occuper une place donnée. Que ne soient retenus que les uns et pas les autres, quels que soient par ailleurs les critères utilisés pour cela.

Le monde et la vie, de ce point de vue, ne sont guère que sélection permanente. À laquelle chacun d'entre nous se mesure sans cesse, en l'ignorant parfois, ou en toute connaissance de cause, d'autres fois. Ce qui a évidemment des incidences psychologiques : inhibitions diverses ou au contraire émulation, avant chaque épreuve ; rancœur, frustration ou désir de revanche, ensuite ; ou encore triomphe, satisfaction, voire épanouissement narcissique ; et, le plus fréquemment, déception, quelle que soit d'ailleurs l'issue de l'épreuve.



Sur quoi faut-il parier ?
Sur l'effet bénéfique,
ou sur l'effet anxiogène ?

Ce qui pose la seule vraie question au fondement de tout débat sur la sélection : sur quoi faut-il parier ? Sur quel versant de ses incidences – que celles-ci portent sur les individus ou les sociétés – convient-il d'insister ? Sur l'effet bénéfique (l'émulation, la prise d'assurance des gagnants, la progression des sociétés) ? Ou sur l'effet contraire (l'inhibition, la démission des perdants, la fracture sociétale) ?

Dimension politique

Bien sûr, les deux types d'effets sont indissociables, et inévitables. Ce qui ramène la question à sa dimension avant tout politique : quelle société veut-on ? Une société fondée sur les bénéfices de la compétition, ou sur la nécessité du partage ?

Quelle société
veut-on ?
Une société fondée
sur les bénéfices
de la compétition,
ou sur la nécessité
du partage ?

Les malins prétendent pouvoir jouer sur les deux tableaux : sélection parfois, « quand il le faut », et partage (des connaissances, entre autres) le reste du temps, pour faire bonne mesure. Ce qui revient à oublier un autre paramètre, et de taille : que notre société dite « moderne » repose maintenant davantage sur la promotion des idéaux (et la tyrannie volontiers mortifère qu'ils exercent sur l'individu) que sur la fonction des interdits (qui, souvent, structurent et soutiennent le désir des sujets). Et que la sélection participe de

cette promotion des idéaux, en faisant miroiter à chacun que franchir ses différentes étapes le rapproche d'une finalité dernière, que l'on cerne volontiers à présent du terme d'« excellence ». Être sélectionné, ce serait – imaginairement – être excellent, ou plus ou moins promis à le devenir ; mais ce serait aussi, de surcroît, l'être plus que le voisin qui, lui, n'a pas été retenu.

Symptôme

On comprend que le terme même de sélection ait été pour partie prohibé par nos instances dirigeantes : non seulement parce qu'il risquait de devenir un chiffon rouge agité sous le nez de certains, mais également parce qu'il dit bien ce qu'il en est – qu'il s'agit du symptôme d'un choix de société. Faire celui d'étendre la sélection à l'entrée de l'université, de fixer des capacités d'accueil limitées d'emblée dans nombre de formations, c'est opter pour la logique du schibboleth (n'entrent ici que ceux qui possèdent le visa, le signe distinctif requis) davantage que pour celle de l'examen des connaissances acquises à un moment donné. Et c'est également conforter cette remarquable hypocrisie qui prétend assurer un service public d'enseignement et de diffusion du savoir à tous – ou en tout cas à tous ceux qui le veulent et peuvent intellectuellement en profiter – tout en limitant drastiquement les moyens que l'on y consacre. Ainsi, à présent, que le nombre de ceux que l'on y admettrait : des « happy few » censés être promis à un avenir d'excellence. Mais cette excellence n'est hélas qu'un « pur signifiant » – une pure incantation. Elle n'est jamais que le culte des idéaux pour affirmer qu'« être few rend happy ». ●

(*) J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XIV*, « La logique du fantasme », séance du 10 mai 1967.

Lettre à l'intention des lycéen.ne.s et de leurs responsables

Les syndicats de la FSU réagissent à la réforme de l'accès aux études supérieures, présentée en Conseil des ministres le 22 novembre, et à la mise en œuvre du dispositif d'affectation « Parcours Sup », qui vient remplacer APB et qui ouvrira le 15 janvier 2018.

Les Lilas, le 23 novembre 2017

Cher/ère.s élèves, chers parents,

Après l'aberration du tirage au sort lors du passage dans le supérieur des bachelier/ière.s de juin 2017, le gouvernement promet aux futur.e.s bachelier/ière.s 2018 la liberté de choisir une poursuite d'études et la garantie d'une place à l'université.

Dans la réalité, il n'en sera rien !

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui choisiront leurs étudiant.e.s dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s a baissé de 10 % depuis 2009 alors que le nombre d'étudiant.e.s, lui, a augmenté de 294 000 ! Il manque actuellement l'équivalent de 10 universités en France pour répondre aux enjeux de formation supérieure de la jeunesse et permettre des conditions d'accueil et d'études qui soient dignes de notre pays. Il est prévu 40 000 étudiant.e.s supplémentaires à la rentrée prochaine et bien peu de places supplémentaires à leur offrir !

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de généraliser la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires autrefois « non sélectives ». Désormais, chaque vœu, pouvant être groupé par université ou par mention de licence souhaitée, recevra en principe une des réponses suivantes :

- 1. « Oui » (sans besoin de justification) ;*
- 2. « Oui, si » (avec définition d'un « contrat pédagogique » pour une mise à niveau en fonction des attendus de la formation) ;*
- 3. « En attente » ;*
- 4. « Non » (si le nombre de places est limité et si le dossier de l'élève est jugé insuffisant).*

La sélection des candidat.e.s puis leur parcours à l'université seront donc fonction d'un profil défini localement par chaque filière universitaire et éventuellement de l'avis du conseil de classe de l'année de terminale. Le baccalauréat n'est donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire en première année de licence à l'université. Il est nécessaire pour candidater mais n'est plus suffisant pour s'inscrire dans la filière de son choix.

Avec un calendrier précipité et une plate-forme d'affectation aux règles encore mystérieuses, la procédure d'orientation risque de se gripper, au détriment des élèves dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer. Par exemple, les « vœux groupés » peuvent imposer des affectations lointaines, non choisies, et nécessitant le financement par les familles de déplacements et/ou de logement. Pour les élèves qui n'auront reçu aucune proposition, une commission présidée par le recteur choisira d'autres formations où il reste de la place, à l'échelle de toute la région académique.

Enfin, alors qu'il y a à peine un.e psychologue de l'éducation nationale (nouvelle appellation des conseillers d'orientation) pour 1 200 lycéen.ne.s, le gouvernement choisit de transférer cette mission d'aide à la construction du projet personnel et de l'orientation aux enseignant.e.s non formé.e.s à ce métier et à des volontaires du service civique plutôt que de recruter des Psy-EN à la hauteur des besoins.

Tout ceci nous conduit à dire que cette nouvelle procédure n'est ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation » : elle a pour objectif de limiter l'investissement dans l'enseignement supérieur public, de permettre aux universités de sélectionner les étudiant.e.s de leur choix en barrant la route aux autres et de dissuader les élèves de faire les études qu'ils choisissent librement !

Cher/ère.s élèves et parents, nous avons souhaité vous alerter quant aux conséquences qu'aurait l'adoption du projet de loi pour l'accès à l'enseignement supérieur et la mise en œuvre du dispositif d'affectation « Parcours Sup ». Nous voulons laisser ouvert l'accès à l'enseignement supérieur aux générations 2000 ! C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi et vous invitons à la plus grande vigilance quant aux procédures d'orientation que vous allez vivre dans les mois qui viennent.

*Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU
Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU
Stigrid Gérardin, secrétaire générale du SNUBP-FSU
Jean-Marie Le Boiteux, secrétaire général du SNETAP-FSU
Benoît Hubert, secrétaire général du SNEP-FSU
Hervé Christofol, secrétaire général du SNESUP-FSU
Bruno Lévêder, secrétaire général du SNASUB-FSU
Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU
Igor Garnarczyk, secrétaire général du SNUPDEN-FSU*

